



académie
Aix-Marseille



Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division des Personnels Enseignants

DIPE/18-786-558 du 27/08/2018

**ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
ACADEMIQUE DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL REPRESENTANTS DES
PERSONNELS**

Référence : décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires - Tous publics

Dossier suivi par : Secrétariat de division - Tel : 04 42 91 73 65 - ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral portant actualisation de la composition des représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique des professeurs de lycée professionnel.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

DIPE-Secrétariat

VU le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires, et notamment ses articles 5, 7 et 10 ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté fonction publique du 3 juin 2014 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat (JORF du 4 juin 2014), et notamment son annexe 1 (scrutin du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014) ;

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique (JORF du 11 septembre 2014), et notamment son annexe ;

VU l'arrêté rectoral du 26 septembre 2014 relatif au nombre de sièges pour les commissions administratives paritaires académiques publié au bulletin académique n°265 du 29 septembre 2014

VU la démission de M. Cyril FAILLAT du 12 juillet 2018 ;

- A R R E T E -

ARTICLE PREMIER - Sont désignés en qualité de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique des :

PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

TITULAIRES

SUPPLEANTS

- M. Jean-Pierre SINARD

- M. Sauveur D'ANNA

- Mme Jacqueline SALAZAR-MARTIN

- Mme Mireille RUAT

- M. Eric ARNAUD

- M. Philippe CHEZE

- Mme Cécile CEVOZ-MAMI

- M. Ahmed YAHIA

- M. Benoît MARCHAND

- Mme Sabine LAPLACE

- Mme Agnès LEMBERT

- Mme Patricia HOT

- M. Nils LEFEVRE

- Mme SAID HACHIM Sitti

- Mme Sophie PASCAL

- Mme Nathalie LORINI

- Mme Wafia BOUHEDJIRA

- Mme Corinne MANTEAU

- M. Simon DENIEUL

- M. Maria Martine THEVENIN

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le

19 JUL. 2018

Bernard BEIGNIER